



**Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole**

Monsieur Joël Raffin

Directeur Général des Services

Les Docks – Atrium 10.7

BP 48014

13567 Marseille Cedex 02

Fos-sur-Mer, le 2 novembre 2009

V/Réf.

N/Réf. 021109 EVE CUM 044

Envoyée par Bordereau EVE 00163 MER

PJ :

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Grève des centres de transfert et transport des déchets durant les essais

Monsieur le Directeur Général,

Comme nous vous l'avons précisé dans notre courrier du 30 octobre 2009, nous observons à ce jour, 2 novembre 2009, que le blocage des centres de transfert Nord et Sud, en raison de la grève actuelle, nous empêche de rentrer et de sortir, aussi bien par voie ferrée que par camion, les déchets nécessaires à la réalisation des essais.

Par la présente, nous vous faisons part de notre constat que les déchets ne sont pas à notre disposition.

Dès que la grève aura pris fin, nous établirons un nouveau programme d'essais et de mise en route préalable à la Mise en Service Industriel.

Pour le moment, nous sommes en situation de stand-by auprès de nos sous-traitants et personnel d'exploitation.

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer
Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



Ce retard et surcoût inhérent ne sauraient être imputés à une quelconque responsabilité du Délégué.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos plus sincères salutations.

Luis de la Parte
Directeur Général EveRé

